

COMMUNAUTE DE COMMUNES
ISLE DOUBLE LANDAIS

4B rue du Maréchal Joffre
24700 MONTPON MENESTEROL

DELIBERATION N°2026-59 - ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA
COMMUNE D'EYGURANDE ET GARDEDEUIL RELATIF A L'ETABLISSEMENT
D'UN NOUVEL ITINERAIRE PDIPR

Conseillers en exercice : 29/

Conseillers présents : 19/

Conseillers votants : 27/

Date de convocation du Conseil Communautaire : Le 30/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de d'Echourgnac, sous la Présidence de M. Samuel COUSTILLAS.

ETAIENT PRESENTS: M.M/.Mmes : P. BENEYTOU/ M. REYMONDIE /S.COUSTILLAS / A. BRUT / S.BOUDOUT / G.LABORIE / P.MARCETEAU / D.POUGET / F.GUIGNÉ / J.DUHARD / Ch. BESSEDE/ / G.DE NARDI / A.DELGADO / G.ELIZABETH / F PARROT / B.CABIROL / D.LECONTE / V.CAMPANERUTTO / J.JALARIN

ETAIENT EXCUSES /ABSENTS : M.M/ Mmes: N.PASCAL / B.JUKOWSKI / JF.CERISE / F.BONNEAU / C.VANDENESSE / J-L.ROUSSEAU / Th. CHAZEAU / J.F.HURET / R.ROUILLER / P.MANIERE

VOTES PAR PROCURATION :

- Mme. B.JUKOWSKI: Pouvoir à S.BOUDOUT
- Mme / F.BONNEAU : pouvoir à P. MARCETEAU
- Mme C.VANDENESSE : pouvoir à J. DUHARD
- M JF.CERISE: pouvoir à M.REYMONDIE
- M JL ROUSSEAU : pouvoir à G. DE NARDI
- M Th. CHAZEAU : pouvoir à F.GUIGNÉ
- M J.F.HURET: pouvoir à C. BESSEDE
- M P. MANIERE: pouvoir M. G. LABORIE

Vu l'article L5214-16 V du CGCT qui dispose qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent-être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et

AR Prefecture

024-200040384-20261006-2026_59-DE
Reçu le 20/10/2026

des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ;

Vu les statuts de la communauté de communes incluant la commune d'Eygurande-Gardedeuilh comme l'une de ses communes membres ;

Vu la possibilité de sollicitation d'un fonds de concours à la communauté de communes Isle Double Landais dans le cadre de sa compétence en gestion des chemins de randonnée ;

Considérant que dans le cadre de l'ouverture d'une nouvelle boucle de randonnée sur la commune, et au vu de la future mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de randonnées (PDIPR), des changements d'assiette et bornage de chemins ruraux sont nécessaires ;

Vu la délibération n°2026-08-03 de la commune d'Eygurande-Gardedeuilh en date du 24 août 2026 sollicitant le versement d'un fonds de concours par la communauté de communes Isle Double Landais pour le règlement de la facture à venir établi sur la base d'un devis produit par la société Geoval d'un montant de 1433€ HT ayant pour objet le règlement des frais de géomètre.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé par la commune d'Eygurande-Gardedeuilh d'un montant de 716,50 €, n'excède pas la part du financement assuré par le bénéficiaire du fonds de concours,

Le financement de cette opération est réalisé comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES	
Frais de Géomètre « amélioration de la boucle de la Girandole »	1 433.00€	Autofinancement collectivité (50%)	716.50€
		Fonds de concours (50%)	716.50€
TOTAL DÉPENSES	1 433.00€		1 433.00€

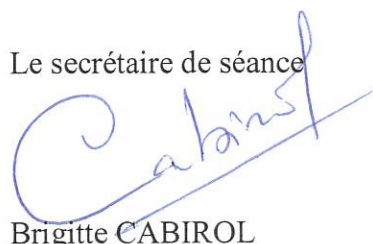
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ATTRIBUE le fonds de concours d'un montant 716,50€ HT à la commune d'Eygurande-Gardedeuilh
- AUTORISE M. Le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer la convention jointe à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

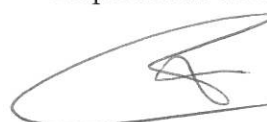
Montpon Ménéstérol, le 9 octobre 2026

Le secrétaire de séance



Brigitte CABIROL

Le président de la CCIDL



Samuel COUSTILLAS

